

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture  
de l'agroalimentaire et de la forêt

**Avis relatif à la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée de la  
dénomination « Cidre Cotentin » ou « Cotentin »**

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Cidre Cotentin » ou « Cotentin » par l'[arrêté du 14 octobre 2016](#) relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Cidre Cotentin » ou « Cotentin », prend effet au 21 novembre 2016, date de dépôt de la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée auprès de la Commission européenne.